



BADARABAS - 8EME EDITION

SAMEDI 05 AVRIL 2024

MIXTE SENIORS ET FAMILY BAD

LIEU : Gymnase de La Dressière - Complexe Scolaire Las Peyras
Chemin de la Trémège
81800 - RABASTENS

ORGANISATION DE L'ETAPE :

➤ **Samedi 05 Avril 2025 :**

- **Mixte Séniors**
- **Family Bad (une paire composée d'un enfant >= Minimes et d'un adulte).**

L'organisateur se réserve toutefois la possibilité de modifier cette organisation en fonction du nombre d'inscrits par catégorie et/ou l'annulation de certaines catégories.

DROITS D'INSCRIPTION : ATTENTION PAIEMENT EN LIGNE DEMANDE VIA L'APPLICTION EBAD BADNET

Adultes : 18 € pour un tableau

Jeunes : 16 € pour un tableau

Afin de respecter les horaires prévus pour ce tournoi, le nombre de participants sera limité par série. Pendant la compétition, les jeunes joueurs devront être sous la responsabilité d'un adulte présent dans le gymnase.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 28 Mars 2025

Inscription sur Badnet : <https://www.badnet.org/badnet/src/>

STAND : pas de stand sur ce tournoi

Pour tous renseignements : badmintondurabastinois@gmail.com

Jean-Philippe GAUDIEUX : 06 72 13 93 76



REGLEMENT TOURNOI SENIORS BADARABAS - AVRIL 2025

Art. 1 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement, dont un exemplaire sera affiché dans la salle. Ce tournoi a été autorisé sous le n° 2404716, et est régi par les règles de jeu et les dispositions générales éditées par la FFBAD.

Le juge arbitre sera **Karine ANTOLINI**.

Art. 2 : Ce tournoi individuel est une compétition **séniors** ouverte aux catégories **Minimes à Vétérans**. Le tournoi est ouvert aux catégories NC à N3. Les joueurs dont le classement serait N2 ou N1 dans certaines disciplines peuvent participer au tournoi dans les disciplines où leur classement est inférieur ou égal à N3.

Les tableaux proposés seront du doubles en 2 sets gagnants de 21 points : MX pour la catégorie Séniors ; DH, DD et MX pour le FAMILY BAD.

Ils se dérouleront en poules et sorties de poules. Le Comité d'Organisation se réserve toutefois le droit, en accord avec le juge-arbitre, de changer à tout moment le mode d'élimination, pour un bon déroulement du tournoi.

Art. 3 : La date limite d'inscription est fixé au vendredi 28 Mars 2025. Le tirage au sort aura lieu le samedi 29 Mars 2025 et les droits d'inscription ne seront remboursables à partir de cette date qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) conformément à l'art. 3.1.5 du RGC en vigueur. Les droits d'inscription sont fixés à 18 € pour les adultes et 16 € pour les jeunes.

Les inscriptions se font via l'application ebad et le paiement en ligne est obligatoire.

Art. 4 : Modalités d'inscription et déroulement Mixte Séniors:

- Les joueurs en recherche de partenaire ne seront pas prioritaires, y compris s'ils trouvent un partenaire après leur inscription.
- L'inscription du 1^{er} joueur donne priorité à la paire.
- Les limites seront fixées à 56 paires le samedi. Ces limites sont données à titre indicatif et pourront être ajuster selon le nombre de paires et l'échéancier du tournoi.
- Les séries se dérouleront dans la mesure du possible en 2 poules de 4, avec 2 sortants par poules pour les phases finales.
- Seuls les vainqueurs et les finalistes seront récompensés.
- Droit à l'image : des photos pourront être prises le jour du tournoi pour être publié sur les sites officiels du club, conformément à l'accord donné lors de la prise de licence fédéral.

Art. 5 : Le comité d'organisation à titre exceptionnel et avec l'accord du Juge Arbitre pourra tenir compte de toutes les inscriptions pour favoriser l'intérêt sportif et l'homogénéité des poules.

Afin d'assurer le bon déroulement du tournoi, **l'organisateur se réserve également la possibilité de limiter les inscriptions par clubs, catégories et tableaux**. Les joueurs non retenus seront alors placés en liste d'attente.

Le comité d'organisation avec l'accord du Juge Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits ou ajouts de joueurs si aucun match des tableaux concernés n'a commencé.

Art. 6 : Les catégories **Family Bad** (une paire composée d'un(e) joueur minime, cadet ou junior, et d'un(e) joueur adulte) relèvera du présent tournoi individuel ou basculera en rencontrera "Promo Bad" (règlement annexe) si le Comité d'Organisation est amené à constituer :

- des tableaux ne permettant pas d'appliquer l'article 3.2.1.5 du RGC, puisque dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé,
- et/ou des matchs intergenres (une paire composée d'une femme et d'un homme à une paire de deux femmes ou deux hommes, une paire de deux femmes à une paire de deux hommes).

La catégorie d'âge du jeune déterminera le tableau : Minimes/Adultes ; Cadets/Adultes ; Juniors/Adultes.

Un regroupement de catégories pourra être envisagé par le Comité d'Organisation.

Art. 7 : Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Il prendra la décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différend entre joueurs, arbitres et comité d'organisation sur les règles et règlements. Ses décisions sont sans appel. Les matchs seront en auto-arbitrage. En cas de litige ou sur les phases finales, le juge-arbitre pourra désigner un arbitre ou faisant office pour un match donné.

Art. 8 : Les volants sont à la charge des joueurs et de façon équitable. En cas de litige, les volants officiels sont : RSL GRADE 3.

Art. 9 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 1 fois au service.

Art. 10 : Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs pourront être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu de leur match. Les joueurs disposeront de 3 minutes depuis l'annonce du match pour se présenter sur le terrain, s'échauffer et essayer les volants. Le temps de repos entre 2 matchs est fixé à 20'.

Art. 11 : **Seuls les joueurs appelés à jouer auront accès aux terrains. 2 coachs par joueur seront admis aux abords du terrain et aux emplacements prévus.**

Art. 12 : Tout joueur enfreignant le "Code de conduite des joueurs" ou tout encadrant, coach, entraîneur enfreignant le "Code de conduite des entraîneurs" sera sanctionné par le Juge Arbitre. (Cf. Codes de conduite de la FFBad dont un exemplaire sera affiché ou mis à disposition lors de la compétition).

Art. 13 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque. Tout joueur absent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

Art. 14 : Le comité d'organisation ne sera en aucun cas responsable de vols pouvant intervenir pendant le tournoi.

Art. 15 : Mineurs - Accompagnateurs : En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur (parent, adulte mandaté ou nommé par le club) et présent pendant toute la durée de la compétition. A ce titre, le pointage des mineurs se fera à la table de marque et le délégué majeur s'occupera d'émarger l'autorisation d'accompagnement.

<p style="text-align: center;">REGLEMENT ANNEXE RENCONTRE PROMOBAD BADARABAS FAMILY BAD – AVRIL 2025</p>

Art. 1 : Cette compétition est organisée par le club Badminton du Rabastinois sous la forme d'une rencontre Promobad. Toute participation entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement, dont un exemplaire sera affiché dans la salle. Cette rencontre a été autorisée sous le n° 2404717, et est également régi par les règles de jeu et les dispositions générales éditées par la FFBAD.

Le GEO sera Jean-Philippe GAUDIEUX

Art. 6: Les catégories **Family Bad** seront ouvertes uniquement aux paires composées d'un(e) joueur minime, cadet ou junior, et d'un(e) joueur adulte (Sénior ou Vétéran).

Le Comité d'Organisation sera amené à constituer :

- des tableaux ne permettant pas d'appliquer l'article 3.2.1.5 du RGC, puisque dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé,
- et/ou des matchs intergenres si le nombre de paires ne permet de constituer des tableaux classiques en doubles et mixtes. Les tableaux proposés pourront donc opposer :
 - une paire composée d'une femme et d'un homme à une paire de deux femmes ou deux hommes
 - une paire de deux femmes à une paire de deux hommes.

La catégorie d'âge du jeune déterminera le tableau : Minimes/Adultes ; Cadets/Adultes ; Juniors/Adultes

Un regroupement de catégories pourra être envisagé par le Comité d'Organisation.

Tous les autres articles du règlement particulier "BADARABAS" définis ci-dessus restent inchangés et sont applicables à la présente rencontre.